

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 MAI 2020**

Le lundi 25 mai 2020 à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de St Laurent du Bois proclamés élus, par le bureau électoral, à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2020, se sont réunis à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Colin SHERIFFS, en application de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020

Présents : Geneviève AIMASSO, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Vincent DESPAGNE, Jean Louis ELAIN, Michèle LAFFITTE, Philippe PERREIRA, Philippe SANCHOT, Colin SHERIFFS, Pascal VINCENT

Excusée : Sandrine LEDREFF (Procuration donnée à Colin SHERIFFS)

Secrétaire de séance : Vincent DESPAGNE

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
  - ELECTION DU MAIRE
  - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL
  - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
  - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
- 2) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET ADJOINTS
- 3) DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
- 4) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
- 5) INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 6) DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
- 7) QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte sous la présidence de Colin SHERIFFS, Maire sortant.

M. SHERIFFS prononce le discours suivant :

« Je déclare la séance ouverte. Juste avant de démarrer avec l'ordre du jour, je souhaite juste vous remercier pour votre patience – effectivement cette première séance est en retard de 2 mois. Ces deux mois ont montré une nouvelle fois combien notre commune est solidaire envers ses habitants avec la fabrication de masques grand public – 400 au total. Plusieurs messages de remerciement ont été reçus. Mais je souhaite vraiment remercier Hélène qui était l'interlocuteur principal entre les bénévoles couturiers et la mairie. Le jour de la distribution avec Hélène, j'avoue avoir eu très chaud au cœur. Je souhaite qu'on démarre notre séance par les applaudissements aux bénévoles pour cette élan de solidarité »

## **1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. SHERIFFS passe la présidence de la séance pour l'élection du maire à la doyenne des membres du Conseil Municipal, Geneviève AIMASSO.

Elle donne lecture de la liste des Conseillers Municipaux présents et ce qui suit à haute voix :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17, et L2122-7

Considérant que M. le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative. »

Deux assesseurs sont nommés : Sébastien BOLZON et Philippe PERREIRA

### **ELECTION DU MAIRE :**

Le Président de séance invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. SHERIFFS Colin : (onze) 11 voix

M. SHERIFFS Colin ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. le Maire prononce le discours suivant :

« Avant d'élire les adjoints, je souhaite vous remercier pour votre confiance. Comme vous avez pu voir avec le document relais que je vous ai envoyé, nous avons plein de projets, à concevoir, à continuer tout cela dans l'esprit d'améliorer/maintenir le cadre de vie des St Laurentais/St Laurentaises. Depuis notre première réunion, qui fut très constructive, je vous confirme que je suis très content d'être à vos côtés pour les mener. Nous sommes une équipe variée où chacun va pouvoir apporter ses différentes compétences et connaissances à des projets de la commune. Comme pour notre programme, nos échanges j'en suis certain seront très riches. Mon plus grand souhait est d'avancer mais dans la transparence et ensemble – ce qui est décidé au Conseil, même si on n'est pas d'accord, doit être fait suite à un débat où chacun et chacune doit et a pu s'exprimer librement, tout cela dans le respect de l'autre. Je vous renouvelle mes remerciements mais aussi mes félicitations pour votre élection. Une chose est sûre, nous avons du pain sur la planche... »

## DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal délibère sur le nombre des Adjointes à élire, en application de l'article L2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre des adjoints est fixé à trois.

### ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. BOLZON Sébastien : (onze) 11 voix

M. BOLZON Sébastien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

### ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme CASAGRANDE Hélène : (onze) 11 voix

Mme CASAGRANDE Hélène ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième Adjoint et elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

### ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme AIMASSO Geneviève : (onze) 11 voix

Mme AIMASSO Geneviève ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième Adjoint et elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

### LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Hélène CASAGRANDE fait lecture de la charte de l'élu local.

## **2) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET ADJOINTS**

M. le Maire rappelle le Conseil que suite à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité une délibération pour l'attribution de l'indemnité du maire n'est pas nécessaire. Cette même loi a re-valoriser les plafonds d'indemnités pour les maires et adjoints des communes de moins de 500 habitants.

La loi, par contre, oblige une délibération pour le versement des indemnités d'adjoints. Un tableau récapitulatif et comparatif (2014 vs 2020) avec une proposition d'indemnités aux adjoints est présenté aux membres du Conseil et annexé à ce compte rendu. Il est à noter que pour le maire les indemnités ont été fixées au plafond de montant légal, mais les adjoints, suite à un commun accord proposent de réduire leur taux d'indemnisation. M. le Maire suggère que cette question des indemnités soit revue après une période de 6 mois à 1 an, permettant ainsi aux conseillers de se familiariser avec le budget communal et mieux comprendre l'investissement nécessaire de chaque adjoint, surtout vu les projets qui seront à mener pendant le mandat.

### DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêté municipal AR\_2020\_05 du 28 mai, 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le taux des indemnités de fonction brutes mensuelles des trois adjoints à 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fonction	Nom	Taux % de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 <sup>er</sup> Adjoint	Sébastien BOLZON	6.6%
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Hélène CASAGRANDE	6.6%
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Geneviève AIMASSO	6.6%

En vertu de l'article L 2123-20-1 du CGCT, toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

### **3) DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Les Conseillers Communautaires pour les communes de moins de 1000 habitants sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal qui détermine le rang des membres du Conseil Municipal (article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Sont désignés dans l'ordre du tableau :

Colin SHERIFFS	Maire	Conseiller Communautaire titulaire
Sébastien BOLZON	1 <sup>er</sup> Adjoint	Conseiller Communautaire suppléant

Les Conseillers Communautaires représenteront notre commune au sein de la Communautés de Commune Rurales de l'Entre Deux Mers.

### **4) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Ce sujet n'ayant pas été abordé est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal

### **5) INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Après discussion les commissions suivantes sont composées comme suit :

Fêtes et cérémonies : Hélène CASAGRANDE, Jean Louis ELAIN, Sébastien BOLZON, Michèle LAFFITTE, Pascal VINCENT

Sociale : Hélène CASAGRANDE, Philippe SANCHOT, Michelle LAFFITTE

Communication : Geneviève AIMASSO, Philippe PERREIRA, Jean Louis ELAIN

Concernant les commissions :

bâtiments/voirie : M. le Maire propose que des groupes du travail pourraient être établis selon les projets, afin que cette commission ne soit pas fermée aux conseillers ne souhaitant suivre la totalité des projets éventuels. Le Conseil donne son accord.

Urbanisme, jeunesse, appel d'offre : M. le Maire propose de voir leur composition ultérieurement. Le Conseil donne son accord.

Urbanisme – Droit de sol : M. le maire propose d'envoyer toute demande de permis de construire et Déclaration Préalable des travaux à tous les conseillers par mail avec une date butoir pour avis. Le Conseil donne son accord.

Ressources Humaines : M. le Maire informe le Conseil que la commune emploie 3 agents. Il propose que cette commission soit sous la responsabilité du Maire et d'un adjoint qui soumettront des propositions au Conseil, selon les problèmes rencontrés et idées reçues. Ils prendront acte et exécuteront les décisions et idées évoquées au Conseil. Le Conseil donne son accord.

M. le Maire confirme aux conseillers que rien n'est gravé dans le marbre et que la composition des commissions ainsi que le fonctionnement proposé peut être discuté et modifié si souhaité.

## **6) DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Après discussion les représentants communaux pour les syndicats intercommunaux sont composés comme suit :

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : Colin SHERIFFS (Titulaire)  
Sandrine LEDREFF (Titulaire)  
Vincent DESPAGNE (Titulaire)  
Hélène CASAGRANDE (Titulaire)

SISS (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon) : Hélène CASAGRANDE (Titulaire)  
Philippe SANCHOT (Titulaire)

EAU ET ASSAINISSEMENT (SIAEPA) : Vincent DESPAGNE (Titulaire)  
Pascal VINCENT (Suppléant)

SICTOM (Ordures Ménagères) : Colin SHERIFFS (Titulaire)  
Philippe SANCHOT (Suppléant)

SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de Gironde) : Colin SHERIFFS (Titulaire)

Dropt Aval : Vincent DESPAGNE (Titulaire)  
Colin SHERIFFS (Suppléant)

OTEM (Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers) : Geneviève AIMASSO (Titulaire)  
Jean Louis ELAIN (Suppléant)

## **7) QUESTIONS DIVERSES**

### **PRIORISATION TRAVAUX CONVENTION AMENAGEMENT DU BOURG**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a relancé le département concernant la CAB (Convention Aménagement du Bourg). La signature de cette convention assurera le soutien financier du département pendant les 4 années de programme ainsi que l'obtention d'une aide exceptionnelle de 59 000 €. Ayant maintenant reçu les avis favorables du Centre Routier du département concernant les travaux prévus sur les deux axes routiers qui traversent le village, le Conseil Départemental demande une confirmation de la part des nouveaux élus concernant la priorisation des travaux pour les 4 prochaines années. La réponse de la commune permettra une programmation des subventions dans ladite convention signée entre la commune et le département. La commune n'est pas dans l'obligation d'effectuer tous les travaux programmés et à ce stade, elle peut également modifier les plans qui sont au stade d'un Avant-Projet-Sommaire avec chiffrage. Il faut par la suite recruter un

maître d'ouvrage, lancer l'appel d'offres pour les travaux, faire les demandes de subventions pour chaque étape chaque année (Etat et Conseil Départemental).

La priorisation retenue par le Conseil précédent était :

- la traversée du bourg RD 672, route vers Gornac, et l'aménagement en partie derrière la salle des fêtes (escaliers vers le RD 672)
- l'aménagement de l'entrée de l'école,
- l'aménagement de la place de la mairie,
- l'aménagement de l'accès à l'église (à savoir que nous sommes relancés par l'Etat car l'église devait être accessible aux personnes à mobilité réduite depuis 2018/2019)
- l'aménagement de l'atelier communal, locaux associatifs et aménagement des abords

Après discussion, il est décidé de faire une réunion sur terrain dédiée à ce sujet avant le prochain Conseil pour pouvoir modifier/confirmer cette priorisation.

#### MAISON « MALOUSE »

La commune ayant acquis récemment cette maison par la procédure de « bien sans maître », M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de voir avec le Centre Routier de Langon concernant les possibilités d'accès depuis le RD 672. Il demande également au Conseil son accord pour interroger les services d'urbanisme concernant les possibilités de reconstruction, extension, réhabilitation, changement d'usage de bâtiment. Le Conseil donne son accord.

#### TRAVAUX URGENT MUR MAISON MITOYENNE GAUCHE – COMMUNE

Suite à la procédure de « biens sans maître » et une démolition de maison en ruines, les travaux sur un mur mitoyen doivent être effectués. M. le Maire propose de constituer un groupe de travail afin de permettre la rédaction d'un cahier des charges pour ces travaux, à valider au prochain Conseil permettant l'obtention de devis par la suite. Le Conseil donne son accord et le groupe est constitué de Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Pascal VINCENT, Philippe SANCHOT et Philippe PERREIRA.

M. le Maire profite de ce sujet pour informer le Conseil d'une décision prise par le Conseil précédent pour une situation résultant de la même procédure de « bien sans maître » ...

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mars 2020 :

*« MUR MITOYEN (COMMUNE/JOUBERT) : Suite à la démolition de la maison/hangar jouxtant la maison appartenant à M. Joubert, un très mauvais état du mur mitoyen a été découvert (fissure et gonflement important). Ce mur n'ayant pas de fondations, et à cause des infiltrations sur plusieurs années, des travaux importants sont à prévoir (Mise en place de fondations, bâtisse de bloc à bancher devant le mur existant avec remblai entre les deux afin de faire un renforcement en sandwich). Les travaux ont été validés par M. Joubert. Vu la donation que celui-ci a faite à la commune du terrain dans le virage ainsi que du fait que ce soit un mur mitoyen, et suite à la demande de M. le Maire, le Conseil décide à l'unanimité de financer à hauteur de 50% ces travaux, représentant une somme de 3438 € »*

## TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL 47 le Bourg

M. le Maire informe le Conseil d'une décision également prise par le précédent Conseil Municipal :

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2020 :

*« M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la rénovation thermique du logement communal 47 le Bourg. Il informe le conseil que les murs extérieurs ne sont pas isolés et que la plupart des travaux peuvent l'être en régie. Coût estimé des travaux : 2500 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité ».*

S'interrogeant sur la possibilité pour le locataire d'y habiter pendant les travaux, il demande un avis au Conseil. Il est décidé qu'un groupe de travail regardera les travaux à effectuer, le logement et un autre logement sur la commune (récemment acquis par le biais d'EPF) pour donner un avis au prochain Conseil Municipal sur ce sujet (possibilité de créer un SAS, possibilité de relogement pendant les travaux). Le groupe du travail est constitué de Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Pascal VINCENT, Philippe SANCHOT et Philippe PERREIRA

## LIVRE SUR ST LAURENT DU BOIS

M. le Maire informe le Conseil qu'un livre, après deux ans de recherches par l'association ASPECTS sera publié pour septembre – livre en couleur – prix environ de 24€ le livre avec 20 livres gratuits en raison des subventions données à cette association depuis deux ans. Ne souhaitant pas demander au Conseil de prendre une décision ce soir, il souhaite juste entamer une réflexion sur la possibilité éventuelle d'offrir un livre par foyer ? L'impression du livre aura lieu en juillet donc une décision sur la quantité à imprimer sera nécessaire pour début juillet. La date de lancement prévue est le dimanche 6 septembre – midi jusqu'au soir avec balade « historique » du village dans l'après-midi, une conférence et apéritif à midi. Bien entendu, le déroulement de ce jour dépendra de la situation sanitaire.

## TRAVAUX ROUTE COMMUNALE – ENTREE MAISON DONNE

M. le Maire informe le Conseil d'un problème de nid de poule très important sur le bas-côté en face de l'entrée de la maison de M. Jacques Donne. Ne souhaitant pas que la commune soit tenue responsable pour tout dommage causé par cet écrasement au bord de la route, il demande l'accord au Conseil d'effectuer les travaux d'urgence. M. Sébastien BOLZON propose de voir avec M. Donne pour l'exécution des travaux (curage et stabilisation avec du calcaire gros calibre). Le Conseil donne son accord.

M. le maire profite du sujet pour informer le Conseil que la CdC (Communauté de Communes) effectuera le goudronnage et reprofilage de la route VC 3 Champagne en entier (cout estimé HT : 21 546 €) en juillet. Les bas-côtés ont été rasés la semaine dernière en prévision de ces travaux. Sébastien BOLZON suivra les travaux et prendra contact avec le bureau d'étude AZIMUT, mandaté par la CdC si nécessaire. M. le Maire confirme que ces travaux sont payés intégralement par la CdC car ils font partie des compétences de notre CdC – un calcul (estimation de dépenses effectuées annuellement par la CdC pour notre commune moins les recettes reçues à la CdC de la part de notre commune) au niveau de CLETC (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES) ayant été fait lors de notre adhésion à cette CdC.

## DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

M. le Maire informe le Conseil de sa frustration concernant le déploiement de la fibre dans le village et reprend l'historique de ce dossier. Aujourd'hui, certains secteurs du village sont éligibles à la fibre. Les travaux auraient dû être terminés mi-avril permettant à la commune d'être couverte à 100% mais en raison du COVID, les travaux se sont arrêtés. M. le maire informe le Conseil qu'il a déjà relancé à plusieurs reprises Gironde Numérique, le syndicat en charge de la fibre mais à ce jour il n'a pas la date de redémarrage des travaux. Il confirme qu'il continuera à les relancer. Il confirme également que la mairie et l'école ne sont pas encore éligibles.

## PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 18 juin et sera consacré majoritairement au vote du budget et le taux des Impôts locaux.

La séance est levée à 21h

### Signatures :

Colin SHERIFFS

Geneviève AIMASSO,

Sébastien BOLZON,

Hélène CASAGRANDE,

Vincent DESPAGNE,

Jean Louis ELAIN,

Michèle LAFFITTE,

Sandrine Ledreff  
(proc : Colin SHERIFFS)

Philippe PERREIRA,

Philippe SANCHOT,

Pascal VINCENT